

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 29 mai 2023 à 20h00, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-26**

Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture.

---

La séance est déclarée ouverte à 20h00.

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Ordre du jour**

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**
2. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
3. **Résolution déterminant l'assiette du chemin Sterrett Mine**
4. **Résolution autorisant la signature du document intitulé « Approbation du propriétaire » soumis par M. Éric Bachand, arpenteur-géomètre**
5. **Période de questions du public\***
6. **Levée de la séance**

\*Les citoyens voulant déposer des questions concernant les sujets à l'ordre du jour, il est possible de le faire avant 18h30 le 29 mai 2023 à l'adresse courriel suivante : [dq@cleveland.ca](mailto:dq@cleveland.ca)  
Seuls les sujets suivants pourront être discutés lors de la séance extraordinaire, y compris lors de la période de questions.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-27**

Résolution déterminant l'assiette du chemin Sterrett Mine

---

**ATTENDU QUE** le chemin Sterrett Mine est ouvert à la circulation publique depuis plus de dix (10) ans ;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil approuve par résolution la description du

terrain occupé par un chemin municipal préparée par un arpenteur-géomètre, faite d'après le cadastre en vigueur, et qui appartient à la municipalité en vertu de l'article 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**ATTENDU QUE** l'arpenteur-géomètre Éric Bachand a procédé aux descriptions techniques de l'assiette du terrain occupé par un chemin municipal, à savoir le chemin Sterrett Mine;

**ATTENDU QUE** la parcelle 1 identifiée à la description technique de l'arpenteur-géomètre Éric Bachand a été cédée à la Municipalité sans que ne soit requise la réalisation de la procédure prévue à l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**ATTENDU QUE** la réalisation de la procédure prévue à l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* n'est requise que pour la parcelle 2 identifiée à la description technique de l'arpenteur-géomètre Éric Bachand;

**POUR TOUTES CES RAISONS,**

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland approuve la description technique du terrain préparée par l'arpenteur-géomètre Éric Bachand, identifiée comme étant la parcelle 2, visant à déterminer l'assiette d'une partie du chemin Sterrett Mine, tel qu'il appert d'une copie de la description technique de l'arpenteur-géomètre Éric Bachand préparée à Magog, le 7 mars 2023, sous ses minutes 8723, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous la cote « A ».

**QU'** un avis public sera publié dans le journal La Tribune le 3 juin 2023 et une deuxième publication sera faite après le 60<sup>ième</sup> jour et au plus tard le 90<sup>ième</sup> jour qui suit la première publication afin d'informer toute personne qui pourrait prétendre avoir des droits réels sur ce terrain, son droit à une indemnité en compensation de l'extinction des droits réels.

**QUE** l'original de cette description est déposée au bureau de la Municipalité et qu'une déclaration en vertu des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* sera déposée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond après la deuxième publication de l'avis public.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-28**

Résolution autorisant la signature du document intitulé « Approbation du propriétaire » soumis par M. Éric Bachand, arpenteur-géomètre

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'arpenteur-géomètre Éric Bachand de la firme Ecce Terra requiert la signature du document intitulé « *Approbation du propriétaire* » dans le cadre de la démarche de régularisation de la propriété du chemin Sterrett Mine;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Denis Auclair et l'entreprise 9441-1295 Québec Inc. ont acceptés de céder une partie de leur lot afin de permettre la régularisation de la propriété du chemin Sterrett Mine;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer le document intitulé « *Approbation du propriétaire* » dans le cadre de la régularisation de la propriété du chemin Sterrett Mine.

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 18h30 le 29 mai 2023.

Des questions ont été reçues par courriel.

Les questions des citoyens présents, ainsi que les questions reçues par courriel, ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-26**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit levée à 20h27.

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 30e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois.

---

Herman Herbers, Maire

---

Martin Lessard, Greffier-trésorier